EN ROUTE POUR LE SUD 66

SOLIDAIRES UNITAIRES DÉMOCRATIQUES

Le journal de Sud Education des Pyrénées-Orientales

n°39

Union Syndicale Solidaires 66

éducation Sud 66

Édito

La rentrée de la continuité !

Au moment où résonne à nouveau le bruit des bottes, que les discours martiaux et prétendument humanitaires saturent la sphère médiatique, la petite voix de la laïcité se fait de nouveau entendre. La loi de 1905 est-elle menacée par des hordes de fanatiques prêtes à fondre sur la République ? On pourrait le croire. Aussi est-ce l'enjeu de cette rentrée. Non pas alléger des classes aux effectifs toujours alourdis, non pas réécrire des programmes absurdes du cours préparatoire à la terminale, mais afficher une charte de la laïcité. Nul doute qu'elle permettra aux élèves de mieux parler les langues étrangères à 30, de mieux étudier les fonctions à 36. Le ministre a beau se répandre et expliquer que sa nouvelle charte ne vise pas les musulmans, son insistance donne à penser le contraire. Après l'identité nationale, la laïcité. Décidément, comme les cinéphiles le savent, il faut bien changer quelque chose pour que tout reste comme avant.

Ainsi va le changement. Le décret pris par le précédent gouvernement sur l'évaluation par les chefs d'établissement a été immédiatement supprimé par le nouveau. Mais, il revient sur le tapis dans des projets liés à la refondation du métier. Dans le même temps, le dispositif « éclair » obscurcit l'horizon. Par exemple, la prime au mérite a été maintenue. Dans tel établissement une enveloppe de 34 000 € est partagée entre quelques dizaines de professeurs. Pendant que certains touchent 100 €, d'autres en touchent 2 000 €. Si les funestes projets de l'évaluation et du recrutement par les chefs d'établissement reviennent, si les dispositifs antérieurs demeurent, c'est bien parce qu'il n'y a pas de changement mais toujours la même volonté de transformer en un sens néolibéral l'école.

Le prouve le projet de « titularisation » des auxiliaires de vie scolaire (AVS). Jusque là, après six ans de contrat à durée déterminée (CDD), les AVS étaient prié(e)s de changer de crèmerie. Reconnaître cette absurdité est positif. Reconnaître qu'il y a là un « vrai » métier, c'est recouvrer la vue. Mais, dans le projet annoncé par le premier ministre en personne, il ne s'agit absolument pas de créer des postes de fonctionnaires avec un statut et une carrière. Certes, on est soulagé de penser que quelques milliers de nos collègues vont sortir de la précarité. Mais comment ? Le projet pour l'instant consiste à élire au titre d'une embauche en contrat à durée indéterminé (CDI), c'est-à-dire sous contrat de droit privé, les AVS qui auront six ans de précarité (= CDD). Aussi, sur les quelques 28 000 AVS concerné(e)s actuellement, quelques 3 000 auront un CDI en 2014. Il s'agit donc d'un processus qui devrait durer jusqu'en 2019, à moins qu'un nouveau gouvernement en décide autrement en 2017. Un diplôme d'État sera mis en place qui

Edito (suite)

pourra être validé par les acquis professionnels. Mais aucun concours n'est prévu. En outre, seuls les AVS recrutés comme assistant d'éducation pourront accéder au CDI. Les AVS recrutés sous le statut de contrat aidé ne pourront y prétendre. Le mot « aidé » semble avoir un étrange sens dans la tête de nos gouvernants. Enfin, leur travail sera nécessairement à temps partiel puisque les quelques 28 000 AVS actuels occupent quelques 16 000 équivalents temps plein. Quelle étrange résorption de la précarité ! Toujours est-il que reconnaître un métier et ne vouloir recruter que des CDI en dit long sur le projet implicite, à savoir limiter, voire faire disparaître le statut de fonctionnaire pour le remplacer par des contrats de droit privé. Rappelons que c'est ce que la Fédération helvétique a fait il y a une quinzaine d'années pour tous les emplois publics (policiers, juges, etc.) Rappelons qu'il est possible légalement d'embaucher en CDI des professeurs. C'est donc bien continuer à envisager la privatisation de l'Éducation nationale.

Ce n'est pas l'étonnante « réforme » des rythmes scolaires à l'école primaire qui montrera le contraire. Longtemps la semaine de quatre jours et demi a existé. Revenir à la semaine de quatre jours et demi telle qu'elle était présupposait de revenir sur la suppression des deux heures de cours par semaine (26 par enfant) transformées par le précédent gouvernement en deux heures pour les élèves en difficulté. Ce qui revient à une réduction à 24 heures hebdomadaire pour la plupart des enfants. Si on compte qu'une année scolaire, c'est au moins 36 semaines, un calcul rapide conduit à voir qu'un enfant moyen qui n'a pas de difficultés particulières ou qui en a moins que les autres, ce qui le dispense des deux heures d'aide, a perdu 360 heures d'enseignement en cinq ans (soit 15 semaines à 24 heures). Or, la principale modification de la « réforme » Peillon consiste à confier aux mairies le soin d'organiser la semaine et les activités extrascolaires. C'est ainsi que la bonne ville de Grenoble proposera dès cette année des activités gratuites et des activités … payantes. Selon la situation des communes, les intervenants pour trois heures iront des retraités bénévoles aux entreprises privées cherchant à faire des profits selon le bon vouloir des maires sous la très discrète autorité de l'Éducation nationale. La richesse des communes, la difficulté pour les petites communes isolées pour trouver des intervenants pouvant se déplacer pour deux fois une heure et demie, l'intérêt très différent des élus pour les questions d'éducation, les différences entre quartiers dans les grandes villes, accroissent l'émiettement de la République. C'est donc une réforme qui s'oppose à cet écran de fumée qu'est la charte de la laïcité qui proclame la république indivisible. C'est donc une entrée du privé dans la formation obligatoire avec son cortège d'accroissement des inégalités. C'est le changement dans la continuité.

Quant à la « réforme » des retraites qui consiste à maintenir le départ à 62 ans, à maintenir la décote et à allonger la durée de cotisation (43 après 2020), elle montre l'accord avec le précédent gouvernement sur le programme de suppression à terme de toute retraite. Certes, le MEDEF joue sa partition : cette réforme est insuffisante, crie-t-il. « L'opposition » de droite hurle qu'elle ira plus loin : retraite à 65, voire 67 ans et augmentation à plus de 43 ans de la durée de cotisation pour une retraite complète. Mais la tendance est la même. Le lâche soupir de soulagement de ceux qui se félicitent parce que le gouvernement actuel n'est pas allé plus loin est vain. En 2003, puis en 2010, la « réforme » des retraites devait résoudre à jamais le « problème » du financement. Il n'en a rien été.

Demain, si nous n'arrivons pas collectivement, par la lutte, à inverser la direction que prennent nos gouvernants, nous vivrons dans un monde où la durée de travail s'accroitra, où le règne de l'arbitraire du privé sera sans partage, où le froid égoïsme calculateur sera le principe de toutes les relations sociales.

Patrice Bégnana.

Pas un trimestre de plus, pas un euro de moins !

Réforme des retraites

Ne l'oublions pas : François Hollande a été élu en partie grâce aux manifestations de 2010 pour défendre nos retraites. Il y a eu plus de 8 millions de manifestants dans la rue. Chacun se souvient des élu·e·s PS dans les cortèges. Chacun se souvient qu'ils défendaient là une ligne simple : 60 ans, à taux plein ... ! Pendant 6 mois, l'unité syndicale des cortèges et le travail militant a amené 75% de la population à soutenir la retraite à 60 ans sans décote. Cette gauche n'a pas été élue pour faire pareil que les gouvernements précédents !

Depuis les premières réformes (1993) nos retraites ont déjà baissé de 20 à 25% (en moyenne).

Déficits, crise, démographie, allongement de la vie, coût du travail, … sont menteries qui essaient de cacher que 90 % de la dette ne provient ni de nos caisses de retraite ni de la sécurité sociale.

Ce sont toujours les mêmes rengaines qui sont reprises pour justifier une réforme structurelle. Un exemple : « L'espérance de vie augmente, il faut donc travailler plus longtemps. »

Mais en fait, travailler plus longtemps réduit cette espérance de vie. Déjà, les 1ers effets se font sentir, avec en 2012 une inversion de la courbe. Les meilleures années de la retraite c'est entre 60 et 65 ans. Les plus dures années au travail, c'est entre 60 et 65 ans. Si nous vivons plus longtemps, c'est en partie grâce à la retraite à 60 ans et c'est pour en profiter plus longtemps!

Travailler plus longtemps quand le chômage des jeunes est aussi haut ne peut qu'interroger le bon sens !

De 1993 à 2012, la durée de cotisation a augmenté de 4.5 ans, tandis que l'espérance de vie des hommes augmentait de 4.4 ans et l'espérance de vie des femmes seulement de 2.7 ans ! Plus encore, l'espérance de vie en bonne santé, de 2005 à 2010 a augmenté de 0.3 ans pour les hommes et reculé de 0.8 ans pour les femmes !

Ainsi, si la proposition de loi venait à être applicable, en projection continue la durée de cotisation augmenterait pratiquement deux fois plus vite que l'espérance de vie pour les femmes !!!

QUELLE ARNAQUE AVEC PRÉMÉDITATION !

On veut du bonheur à la retraite, des années à soi, pas une retraite grabataire. On veut pouvoir vivre nos retraites, profiter de la vie !

ON NE VEUT PAS FINIR USÉ·E·S, HANDICAPÉ·E·S POUR ENRICHIR LE CAPITAL !

Pourtant la France n'a jamais été aussi riche mais les richesses aussi mal redistribuées.

Le déficit actuel est la résultante du chômage de masse, du blocage des salaires, des allègements et dégrèvements de cotisations sociales « patronales » … et puis, bien sûr, de la recherche du toujours plus pour les actionnaires (en 1982, ils percevaient 5,2 % du produit intérieur brut et 9,3 % en 2011).

En trente ans, sur la valeur ajoutée des entreprises, la part dévolue aux actionnaires aux dépens des salaires et de la protection sociale a démesurément augmenté. Les 230 milliards de profits distribués aux actionnaires en 2012 en sont un exemple flagrant. On parle d'effort, de solidarité aux salarié-e-s? Les entreprises du CAC 40 ont aussi réalisé 230 milliards d'euros de bénéfices entre 2007 et 2009 et n'ont payé que 10 milliards d'euros d'impôts (soit 4,3%). Ceci n'est qu'une moyenne: 43% des groupes du CAC 40 n'ont payé aucun impôt pendant au moins l'une de ces trois années.

C'est pourtant bien grâce aux salarié-e-s, qui pai-ent tous leurs impôts, que tant de bénéfices ont pu être créés.

« Soyez réalistes », nous dit-on. Être réaliste c'est tenir compte de la réalité. En voici quelques fragments :

- de nombreux seniors sont « virés » à partir de 55 ans… finissent au chômage… en fin de droit…
- les annuités cotisées sont, en moyenne, de 37,5 au moment du départ en retraite.
- dans le secteur privé, 60 % de ceux qui prennent leur retraite ne sont déjà plus au travail, ils sont au chômage, en maladie ou en invalidité.
- 40 % des salariés du public et du privé n'ont pas le nombre d'années suffisant pour bénéficier d'une retraite à taux plein et subissent une décote, surtout les femmes.
- entre 2007 et 2011, 55000 bénéficiaires supplémentaires du « minimum vieillesse », la retraite des travailleurs pauvres.

Aussi, qu'on se le dise : continuons de nous mobiliser aussi et encore plus nombreux que ce mardi 10 septembre.■

NOUS AVONS TOUS À Y GAGNER
JEUNES, ACTIFS, PRÉCAIRES,
CHOMEURS, RETRAITÉS

Francis Maury.

Conditions de travail

Les «égarements» de la hiérarchie

[AVERTISSEMENT AU LECTEUR : Toute ressemblance avec des faits réels ou des personnes existant ou ayant existé n'est malheureusement pas fortuite.]

En fin d'année scolaire dernière, nous avons été contactés, à SUD éducation, par des collègues excédé·e·s, épuisé·e·s, énervé·e·s… Par leurs élèves ? Non, par l'attitude de leur chef d'établissement !!!

Déjà que, à SUD éducation, nous ne nous faisions guère d'illusions sur les relations cordiales et de bonne entente mutuelle avec notre hiérarchie, mais ces différents appels au secours ou appels de protestation nous ont malheureusement remis dans la triste réalité d'une hiérarchie bien loin de nos préoccupations, voire occupée à nous humilier ou à nous harceler, prenant bien trop souvent fait et cause pour les élèves et les parents contre les enseignants.

Ainsi a-t-on vu, par exemple, dans un collège du département le principal adjoint mener son enquête auprès des élèves sur les agissements d'un de ces professeurs accusés d'avoir « insulté » un élève dans la classe ou encore convoquer un professeur dans son bureau pendant son cours pour qu'il « s'explique » avec un parent sur l'attitude qu'il avait eu avec l'enfant de ce dernier ou encore refuser une sortie à un professeur parce qu'il « l'ouvrait », soi-disant, un peu trop.

Ailleurs, c'est un principal qui harcèle un professeur parce que ce dernier a refusé de faire un travail qu'il lui demandait, travail non compris dans ses obligations de service, quand bien même de toute façon, et parce qu'un assistant d'éducation est l'ami de ce professeur, on vire l'assistant d'éducation !!! Quoi de plus facile de s'en prendre au personnel précaire…

Qu'il sera bon le temps où on pourra aussi virer ces profs qui ne foutent rien et qui nous em…..... avec leur statut de 1950 !!! Nous n'en sommes malheureusement pas loin dans les établissements ECLAIR où les chefs d'établissement peuvent librement recruter « leur » personnel et les faire « travailler » sur des projets bien souvent fantaisistes alors qu'ils ne demandent qu'à enseigner librement leur matière.

La liste serait malheureusement bien trop longue de ces chefs d'établissement qui doivent se prendre très certainement pour le Roi-Soleil, n'hésitant pas à reprocher à leurs « collègues » de manquer de « loyauté » à leur égard !!! On croit rêver !!!

SUD éducation, qui est, rappelons-le, contre toute forme de hiérarchie, sera toujours aux côtés des personnels, toujours avec (celui-celle qui se croit) le plus faible contre (celui-celle qui se croit) le plus fort.■

Emmanuel Peroy.

L'ÉVALUATION DES ÉVALUATEURS

Conditions de travail

« Évaluer, c'est donner de la valeur. » C'est le nouveau credo de notre institution. Exit la note arbitraire. Bonjour les compétences objectives. Pour les élèves, le LPC. Pour les enseignant·e·s, un référentiel de compétences[1] et un rapport[2] préconisant la fin de la note pédagogique. Moins infantilisantes, plus « professionnelles »... Certaines organisations syndicales « responsables » s'en réjouissent. À SUD, nous sommes beaucoup plus critiques, voire carrément hostiles. Voici pourquoi.

L'évaluation par compétences : modalité nouvelle, fonction identique... quoi que ?

En 2005, le socle commun nous est imposé *d'en haut*. De très haut. Le gouvernement applique une directive européenne, elle-même commandée par l'OCDE, organisation de prospective économique auto-proclamée pour un temps experte en pédagogie. Il fallait cependant légitimer cette nouvelle modalité d'évaluation « par compétences » pour qu'elle soit acceptée et appliquée *en bas*. **La faire paraître non seulement *meilleure*, mais encore profondément *différente*.**

Bien sûr la note n'est pas la panacée : elle rapporte un individu à une norme de perfection (le sacro-saint 20/20) dont on peut se passer d'expliquer en quoi elle consiste. Au contraire, la compétence aurait l'avantage de la clarté et de la précision, quoi qu'il faut bien avouer que l'on se perd souvent dans ces listes à rallonge dont la lecture est pour le moins fastidieuse.

Autre problème, cette conception quantitative et cumulative des apprentissages mis en liste d'items acquis ou non permet très facilement *de comparer des individus* entre eux, éventuellement de les *mettre en compétition*. Elle est de plus *adaptée au traitement informatique* des données. Pas étonnant qu'elle plaise aux économistes. Mais nous, nous sommes des pédagogues.

Quelle que soit sa forme, toute évaluation a pour but de rapporter un individu à une norme. La vraie question est : **pourquoi avons-nous besoin d'établir ce rapport ?** *Pour un pédagogue*, il s'agira de remédier aux difficultés d'un élève. *Pour un employeur*, il s'agira d'établir la compétitivité et l'adaptabilité d'un employé afin de le sélectionner d'abord, d'établir son mérite par rapport aux autres ensuite, de lui donner une prime ou de le sanctionner enfin.

Ce que cache l'évaluation par compétences des enseignants : l'exemple des établissements ECLAIR

Ne nous leurrons pas. Quand nous évaluons nos élèves par compétences, nous contribuons à leur intégration dans un système économique où règne la compétition. *Et quand notre employeur cochera les petites cases de notre référentiel, ce sera pour nous mettre en compétition avec nos collègues*. En vérité, il le fait déjà dans les établissement ECLAIR, laboratoire pour ne pas dire cheval de Troie des nouvelles techniques de management qui s'étendront certainement bientôt à tous les établissements scolaires. Lisez cette fiche de poste « à profil » ECLAIR et comparez avec notre nouveau référentiel : ne se font-ils pas étrangement écho ?

Avoir ces compétences, c'est aussi ce qui justifie *« la part modulable », un système de primes distribuées à la discrétion (selon l'arbitraire ?) du chef d'établissement.*

Recrutement hors mouvement par postes à profil, systèmes de prime, remise en cause de la liberté pédagogique, soumission de plus en plus forte de l'enseignant à l'équipe, aux chefs d'établissement et aux partenaires comme les collectivités territoriales, territorialisation et transfert progressif du pouvoir de nomination et d'évaluation aux chefs d'établissements... Voilà ce qui se cache derrière ce référentiel de compétences.

Évaluer, c'est donner de la valeur... oui, mais de la valeur marchande ! ■

Héléna Molin.

1Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013
2L'évaluation des enseignants , rapport - n° 2013-035 # avril 2013, Inspection Générale de l'Education Nationale

Compétences attendues :
- Sens du travail en équipe dans la démarche de projet de réseau ECLAIR (Liaison forte et incontournable avec le 1er cycle, pour la composition des classes de 6ème, et le lycée de secteur pour préparer à l'orientation).
- Capacité à motiver les élèves par des méthodes pédagogiques innovantes, à adapter ses missions à la diversité des élèves en s'appuyant notamment sur les outils numériques mis à disposition dans l'établissement (ENT entre autres) et permettant de gérer l'hétérogénéité.
- Savoir prendre en compte les élèves à besoins pédagogiques particuliers (ENA, EIP…).
- Capacité à collaborer à la réalisation d'actions de partenariat engagées entre l'établissement et son environnement économique, social et culturel.
- Sens relationnel avec les personnels de l'établissement et les élèves.
- Capacité à participer à la vie de l'établissement.
- Possibilité de se voir proposer une mission de coordonnateur de niveau.

Pour candidater, consulter la circulaire académique du 11 mars 2013, publiée sur le site internet académique.
Dossier à constituer sur i-prof : CV, lettre de motivation et dernier rapport d'inspection

« extrait d'une fiche de poste Enseignant toutes disciplines du collège Marcel Pagnol de Perpignan (mouvement 2013) »

Vous pouvez consulter cette fiche de poste Enseignant toutes disciplines du collège ECLAIR Marcel Pagnol de Perpignan à l'adresse suivante : **http://www.ac-montpellier.fr/sections/personnelsen/mutation/personnels-enseignants-d/eclair_2013_marcelpagnol/downloadFile/file/Clg_Marcel_Pagnol_Perpignan_fiche_de_poste.pdf**

(Le lien est actif dans la version numérique de l'article sur notre site).

Agenda

Les rendez-vous du trimestre !

Les Ris :

mercredi 9 octobre → 10, rue du Théâtre (Local Solidaires) à Perpignan de 9h à 12h.

mercredi 16 octobre → École primaire Pasteur à Ille sur Têt de 9h à 12h.

mercredi 20 novembre → École primaire d'Estagel (route de Latour) de 9h à 12h.

Nous vous invitons à prévenir votre IEN que vous participez à une, deux ou trois réunions d'information(s) syndicale dans l'année scolaire (3, 6 ou 9 heures donc). Pour chacune, vous l'informerez de votre participation au minimum une semaine avant (délai règlementaire). Le décret n°2012-224 du 16 février 2012 (entrant en vigueur le 1er septembre 2012 dans l'éducation) modifiant le décret n° 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique VOUS AUTORISE à bénéficier de ce temps d'information syndicale d'AU MOINS 9 HEURES par année scolaire. La seule restriction actuelle jurisprudentielle étant d'utiliser ce temps de service sur le temps « hors présence devant les élèves », nous vous invitons à « remplacer » animations pédagogiques ou autre temps institutionnel de service « hors présence devant les élèves », (exceptés les Conseils d'écoles). Nous vous invitons à aller sur notre site internet pour télécharger les documents utiles.

Stage de formation syndicale :

lundi 4 novembre

Pédagogies alternatives et émancipatrices

partenariat SUD – GFEN

10, rue du Théâtre (Local Solidaires) à Perpignan de 9h à 17h.

Retrouvez tous les documents utiles sur notre site www.sudeducation66.org.
N'oubliez pas de vous inscrire au plus tard le 4 octobre c'est à dire au moins un mois avant la date du stage. Nous rappelons que chaque agent a droit à 12 jours de formation syndicale par an.

ADHÉSION 2013 - 2014

Sud éducation 66
3, impasse San Gil - 66000 Perpignan
06.84.89.01.17
sudeducation.66@laposte.net
www.sudeducation66.org

Adhérent·e

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... Code Postal : .....

Commune : ..... Téléphone : ..... E-mail : .....

Situation professionnelle

Branche (1° ou 2° degré, supérieur) : ..... Corps, grade (ATEE, instituteur, certifié,...) : .....

Discipline, fonction, statut, (adjoint, Zil, TZR,...) : .....

☐ Temps complet ☐ Temps partiel : .....

☐ Disponibilité ☐ Congé (type : .....) ☐ Retraité

Établissement d'exercice ou de rattachement administratif

NOM : .....

Adresse :.....

Code postal : ..... Commune : .....

Cotisation

66% des sommes versées en 2013 seront déductibles de vos impôts 2013 ou ouvriront un crédit d'impôt (un justificatif vous sera adressé en 2014)

Montant de la cotisation annuelle 2013 - 2014 (consulter le tableau ci-dessous) : ..... €

Cotisation payée en : ☐ **une** fois ☐ **deux** fois ☐ **trois** fois ☐ **dix** fois

Salaire annuel net **en 2012**	Salaire mensuel net moyen **en 2012**	**Cotisation annuelle**	Taux
- de 7200 €	- de 600 €	**6 €**	/
+ de 7200 €	+ de 600 €	**15 €**	2,5 %
+ de 9000 €	+ de 750 €	**27 €**	3,6 %
+ de 10800 €	+ de 900 €	**45 €**	4,74 %
+ de 12000 €	+ de 1000 €	**54 €**	5,14 %
+ de 13200 €	+ de 1100 €	**64 €**	5,57 %
+ de 14400 €	+ de 1200 €	**75 €**	6 %
+ de 15600 €	+ de 1300 €	**88,5 €**	6,56 %
+ de 16800 €	+ de 1400 €	**102 €**	7,03 %
+ de 18000 €	+ de 1500 €	**117 €**	7,55 %
+ de 19200 €	+ de 1600 €	**135 €**	8,18 %
+ de 20400 €	+ de 1700 €	**153 €**	8,74 %
+ de 21600 €	+ de 1800 €	**174 €**	9,41 %
+ de 22800 €	+ de 1900 €	**192 €**	9,85 %
+ de 24000 €	+ de 2000 €	**210 €**	10,24 %
+ de 25200 €	+ de 2100 €	**230 €**	10,70 %

Salaire annuel net **en 2012**	Salaire mensuel net moyen **en 2012**	**Cotisation annuelle**	Taux
+ de 26400 €	+ de 2200 €	**251 €**	11,16 %
+ de 27600 €	+ de 2300 €	**272 €**	11,57 %
+ de 28800 €	+ de 2400 €	**293 €**	11,96 %
+ de 30000 €	+ de 2500 €	**315 €**	12,35 %
+ de 31200 €	+ de 2600 €	**340 €**	12,83 %
+ de 32400 €	+ de 2700 €	**364 €**	13,24 %
+ de 33600 €	+ de 2800 €	**390 €**	13,68 %
+ de 34800 €	+ de 2900 €	**416 €**	14,10 %
+ de 36000 €	+ de 3000 €	**443 €**	14,52 %
+ de 37200 €	+ de 3100 €	**472 €**	14,98 %
+ de 38400 €	+ de 3200 €	**500 €**	15,38 %
+ de 39600 €	+ de 3300 €	**530 €**	15,82 %
+ de 40800 €	+ de 3400 €	**561 €**	16,26 %
+ de 42000 €	+ de 3500 €	**593 €**	16,70 %
+ de 43200 €	+ de 3600 €	**Calcul***	17,30 %

* Cotisation annuelle = *17,30% du salaire mensuel net moyen.*

Joindre tous les chèques. Paiement en deux ou trois fois : le deuxième chèque sera encaissé le 31 janvier 2014 et le troisième le 30 avril 2014. Paiements en dix fois : un chèque par mois sera prélevé de septembre à juin.
Pour tout cas particulier, contactez Sud éducation 66.
Le(s) chèque(s) à l'ordre de Sud éducation 66 et le présent bulletin d'adhésion sont à adresser à :
SUD éducation 66 - 3, impasse San Gil - 66000 Perpignan

J'autorise Sud éducation à faire figurer ces informations dans ses traitements et fichiers informatisés, dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi « Informatique et Liberté » du 06 janvier 1978. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant à la Fédération Sud éducation.

Date : Signature :

Jeu

Le mot mystère du ministère !

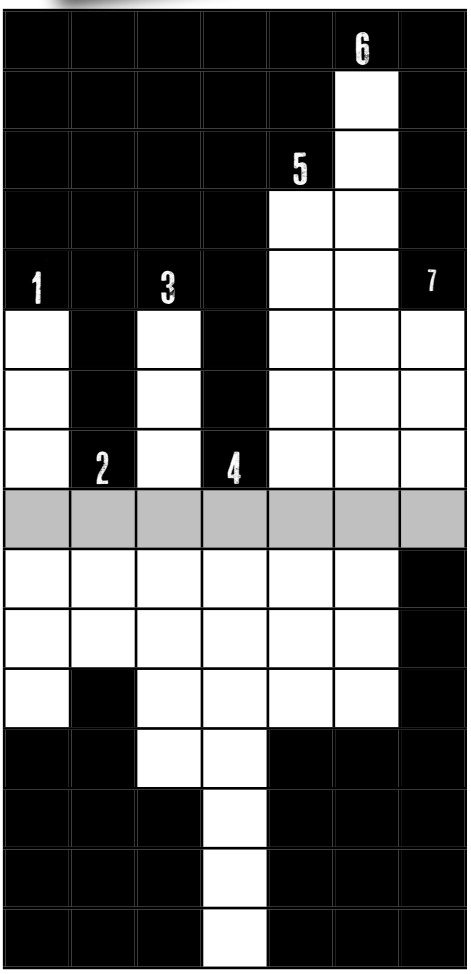

1 Ancien professeur de philosophie reconverti dans un métier beaucoup plus sérieux.

2 La preuve vivante, s'il en était besoin, qu'il n'est pas nécessaire d'avoir un vrai statut pour exercer un vrai métier.

3 Selon un certain Karl, elle constitue pour le peuple une drogue qui affaiblit sa capacité de révolte. Mouais... il doit quand même y avoir autre chose.

4 Elles auront bientôt toutes la charge d'occuper les enfants dès le milieu de l'après-midi, même si beaucoup se demandent encore comment elles vont faire.

5 La solution à presque tous les problèmes de l'école, n'en déplaise à quelques grincheux réactionnaires.

6 Le site du Ministère de l'Éducation nationale nous apprend que celle de l'École a fait sa rentrée cette année. Il est toutefois possible que cela vous ait échappé.

7 Le nouveau nom d'une glorieuse institution née en 1990. Mais cela sera encore mieux et ce n'est pas peu dire.

Le mot mystère : Promis, juré, sa charte ne vise pas spécialement l'islam. Puisqu'on vous le dit!

retrouvez la solution du mot mystère sur notre site
www.sudeducation66.org

SOMMAIRE

Edito : La rentrée de la continuité ! 1-2
Pas un trimestre de plus, pas un euro de moins 3
Les égarements de la hiérarchie 4
L'évaluation des évaluateurs 5
Agenda 6
Le bulletin d'adhésion 7
Le mot mystère du ministère !..... 8

éducation Sud 66
Permanence les jeudis
et vendredis
Local Solidaires
10, rue du Théâtre
66000 Perpignan
tel : 06-84-89-01-17
e-mail :
sudeducation.66@laposte.net
site web départemental :
www.sudeducation66.org
site web national :
www.sudeducation.org

EN ROUTE POUR LE SUD 66

Journal trimestriel
imprimé par
Routage Catalan
58, avenue de Rivesaltes
66240 Saint-Estève

Sud Education 66
3, impasse San Gill
66000 Perpignan
n° 39 - Sept
Oct - Nov 2013
N° de CPPAP : 0913 S 06756
Directeur de publication :
Benjamin Garcia

L'équipe syndicale de Sud Education 66 :

- *Francis Maury (déch. 13h)*
- *Héléna Molin (12h)*
- *Emmanuel Peroy (3h)*
- *Mikaël Thévenot (3h)*
- *Marc Anglaret*
- *Patrice Bégnana*
- *Michel Benkemoun*
- *Patrick Billard*
- *Anne-Julie Borne*
- *Priscilla Vallès*